

Bruxelles, le 31 août 2009

Le conflit en Irak a forcé des milliers de personnes à fuir leur domicile et à se mettre à l'abri dans les pays limitrophes à la crise. En novembre dernier, le Conseil de l'Union européenne a invité les Etats membres de l'Union européenne à accueillir, en signe de solidarité, 10.000 réfugiés irakiens en situation particulièrement vulnérable. La Belgique a répondu positivement à cet appel et a décidé de mettre sur pied un projet pilote visant la réinstallation de 47 déplacés en Syrie et en Jordanie, pour la plupart, des femmes seules ou avec enfants, d'origines irakienne et palestinienne.

La collaboration exemplaire entre les instances d'asile et d'accueil permet à la Belgique de s'inscrire dans une initiative de solidarité internationale largement soutenue par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR). Nous nous alignons ainsi sur les efforts déjà fournis par nos voisins européens : l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume Uni et le Luxembourg. La Belgique confirme ainsi sa position d'acteur dans l'élaboration d'une politique d'asile commune et contribue à l'effort commun vers les populations irakiennes déplacées au Moyen-Orient.

Suite à la décision du Conseil des Ministres du 13 février dernier, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) ont préparé et mis en œuvre conjointement ce projet pilote allant de l'identification des personnes ayant des besoins de protection en Syrie et Jordanie sur base des dossiers transmis par le HCR, à la mise en place d'un accompagnement adapté en vue de leur intégration durable dans la société belge. En partenariat avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi qu'avec l'OIM pour ce qui concerne le transfert vers la Belgique des personnes réinstallées, cette coordination efficace permet ce 2 septembre d'accueillir une première partie de ces réfugiés.

Dès leur arrivée, les personnes bénéficieront de la protection internationale de la Belgique et recevront le statut de réfugié. Si elles le souhaitent, elles seront encadrées durant une première phase en structures d'accueil fédérales, le temps de compléter toutes les démarches administratives nécessaires. Elles seront ensuite redirigées vers des logements grâce au travail des diverses ONG spécialisées dans l'accompagnement des réfugiés, Vluchtelingenwerk et ses partenaires Caritas, le SESO et le CAW De Terp.

Nous soulignons l'implication de chacun des partenaires qui a permis de mener ce projet humanitaire à bien en espérant que les réfugiés réinstallés puissent retrouver une vie digne chez nous.

*Melchior Wathelet*

*Philippe Courard*

Secrétaire d'Etat au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile et à la Politique des Familles

Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté

